



## PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 09/01/2024

## EXTENSION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces quartiers, situés en zone urbaine, et déterminés en fonction des considérations concrètes liées aux difficultés que rencontrent leurs habitants, vont bénéficier de soutiens renforcés.

Dans le Cantal, à l'issue d'une concertation étroite entre les services de la préfecture, de la CABA et de la ville d'Aurillac, le nouveau zonage intègre les secteurs de Marmiers, Brouzac, La Montade et Tivoli pour mieux s'adapter aux réalités locales.

Conformément aux annonces du comité interministériel des villes du 27 octobre dernier et aux résultats de la consultation citoyenne conduite localement, les nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030 qui seront signés avant le 31 mars 2024 assureront le cadre partenarial de l'engagement des acteurs publics et privés dans ces quartiers, au service de la transition écologique, de l'emploi, de l'éducation et de l'amélioration du cadre de vie.

L'intégralité du dossier de presse est disponible sur :

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/29.12.2023\\_DP\\_actualisation\\_géographie\\_prioritaire.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/29.12.2023_DP_actualisation_géographie_prioritaire.pdf)

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**  
Tél. : 04 71 46 23 72  
Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC